

Couecy : **un toponyme médiéval énigmatique**

Joseph-Gabriel Rivolin et Ennio Barocco

Cette communication utilise une partie des résultats de deux recherches que nous avons développées parallèlement et qui concernent le territoire de Gressan. L'une, qui est encore en cours, a comme objet l'histoire et la généalogie des différentes familles seigneuriales qui tenaient au Moyen Âge la juridiction d'Aymavilles ; l'autre, promue par la Commune de Gressan, se propose de reconstituer les noms des lieux sur la base du parcellaire du cadastre du Royaume d'Italie de la fin du siècle dernier, compte tenu de la documentation plus ancienne et notamment du Cadastre du Royaume de Sardaigne de 1770 environ.

L'exploitation comparée des données résultant de ces deux recherches, et notamment de la seconde, qui a impliqué la patiente reconstruction, pièce par pièce, de la localisation exacte de chacun des toponymes existant aux XVIII^e et XIX^e siècles, a permis d'obtenir une cartographie toponymique détaillée de la Commune ; alors que l'examen des documents médiévaux et modernes a donné la possibilité de suivre dans ses grandes lignes l'évolution des noms de lieu, leur changement, leur disparition, leur apparition et parfois leur déplacement.

L'un des cas les plus intéressants qui se rapportent à cette évolution est représenté par le toponyme *Couecy*, abondamment cité dans les documents concernant Gressan, dès le XIII^e siècle, dont la localisation, aujourd'hui, n'est cependant pas évidente.

Sa mention la plus ancienne que nous avons repérée se trouve dans un document de 1202, reproduit dans le Cartulaire de la collégiale Saint-Ours d'Aoste au XV^e siècle, où il est question d'une pièce de pré et de bois sis « in COUECY in locum qui dicitur Pratum Neraneys »¹.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour signaler que le territoire de Gressan présente un intérêt particulier, au point de vue historique, à cause de l'ancienneté et de la continuité de son peuplement. Les environs d'Aoste présentent, en effet, un bon nombre de toponymes d'origine gallo-romaine, localisés tant à la gauche orographique de la Doire (Bussan, Cossan, Corléans, Bibian, Oveillan, Porossan, Roisan, Maximian...) qu'à sa droite (Tarençan, Jovençan et, justement, Gressan). Sur le territoire actuel de la Commune s'élèvent trois églises paroissiales médiévales : Saint-Étienne de Gressan, Saint-Jean de Chevrot et Sainte-Marie-Madelaine de Villaz (ces deux dernières paroisses furent supprimées au XVIII^e siècle). De nombreuses familles nobles y étaient installées et avaient construit une demi-douzaine de tours, châteaux et maisons fortes. Le

territoire a conservé, en gros, jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle l'aménagement qu'il avait reçu au Moyen Âge : champs et vergers dans la "plaine", autour des nombreux hameaux dont le principal est Moline, bois sur la "côte", bois et pâturages dans la "montagne". Aujourd'hui les champs, qui étaient présents au Moyen Âge dans la montagne aussi, ont été généralement remplacés par des prés et les villages de la plaine s'étirent le long des routes en s'amalgamant entre eux ; mais la physionomie ancienne du terroir est encore bien reconnaissable.

Revenons à notre toponyme : la présence, dans les documents cités, de bois et de pâturages semble placer Couecy à la montagne.² La vocation alpagère de Couecy est confirmée par d'autres documents. Un autre pâturage est mentionné, avec un champ, dans une charte de novembre 1270, déposée aux Archives de l'Evêché : « unam peciam prati et unam peciam terre que iacent in COUECY ». Plusieurs documents du fonds Challant, conservés aux Archives Historiques Régionales, vont dans le même sens : dans l'un, daté du 6 août 1349, il est question de la grande étable, « magnum stabulum de COUECY »³; dans un autre, du 7 juin 1376, on mentionne un pâturage : « peciam prati iacentem in COUECY »⁴; en 1431 on trouve les « alie alpes de COUECY » (...) « pascuorum de COUECY (...) alpium de COUECY »⁵ ; et une charte non datée, de la première moitié du XV^e siècle, se rapporte à la « montanea de COUECY »⁶.

HAMEAUX, LIEUX-DITS ET ALPAGES

Cette expression de *montanea de Couecy* – qui se trouve aussi dans une charte du 6 juin 1363 - « usque ad torrentem de Villa usque ad montaneam de COUESCY »⁷ - attire notre attention, car le mot *montagne* a normalement, en francoprovençal valdôtain, la signification d'"alpage" et indique, dans certains cas, l'ensemble des pâturages et des villages d'altitude – c'est le cas, par exemple, de "La Montagne" de Quart. Le *Liber Reddituum Capituli Auguste*, qui fait état des revenus du Chapitre de cathédrale d'Aoste en 1288, montre en effet que le toponyme Couecy désigne une vaste extension de territoire, comprenant plusieurs localités différentes, situées à une altitude importante : « in COUESCY, in loco qui dicitur Pertuis, quod pratum dicitur de Moyos » ; « en COUESCI in loco qui dicitur Campus Planus »⁸. Aux lieux-dits Mojoz, Champlan et Pertuis, mentionnés ici, il faut ajouter le Pré Neraneys qui apparaît dans le Cartulaire de Saint-Ours, cité ci-dessus. Si ce dernier toponyme, qui indique en tout cas un pâturage, n'est plus reconnaissable aujourd'hui (à moins de vouloir l'identifier à l'alpage de Praz-Noir – *Praz Ner* en francoprovençal), il est par contre possible de reconnaître les trois premiers – Perchu, Mojoz et Champlan – qui se trouvent à une distance relativement importante entre eux, le premier à une altitude d'environ 1700 m, le deuxiè-

me à 1500 m environ, le troisième à 1000 m environ, sur le plateau qui domine Gressan. La localisation de Mojoz est d'ailleurs confirmée par un minotaire notarial non daté, remontant aux années 1320-1340 environ : « en COUECY ou Mojo »⁹. Nous dressons la liste, ci après, des autres citations que nous avons repérées et qui permettent de détecter la zone d'application du toponyme Couecy dans son ensemble:

- « en COUECZY loco dicto Recipien (...) en COUECY loco dicto La Grala (...) in territorio de COUECY loco dicto Les Croses Balme » (s. d. vers 1350)¹⁰ ;
- « en Arroset de COUECY » (s.d. vers 1350)¹¹ ;
- « en COUECY loco dicto Gersacz », « en Arroset de COUECZY » (registre de reconnaissances de 1375)¹² ;
- « Alpis Nove site apud COUECY » (18 avril 1384)¹³ ;
- « peciam prati iacentem in COUESCY loco dicto Arroser » (12 janvier 1409)¹⁴ ;
- « en COUECY loco dicto Pra Possa » (25 avril 1415)¹⁵ ;
- « en COUECY prope Feniel loco dicto Charbonery » ; « en COUECY loco dicto Valtorneys (...) versus COUECY loco dicto Verney », « versus COUECY loco dicto Creston Ryon », « en COUECY loco dicto La Ciriesy » (1431)¹⁶ ;
- « in territorio de COUECY loco dicto Pratum Posa », « en COUECY loco dicto Barmes », « en COUECY loco dicto Costa Sembena » (1436)¹⁷ ;
- « in COUECY loco dicto Pilla » (23 avril 1448)¹⁸ ;
- « piece de pre jesante au Mont de COUESSY en la Costa Sambeyna et La Gorra de laquelle les fins sont: de la premiere part le Chabloz, de la seconde le Bois de Gressan soit le Bois des Reytees », « une piece de territoyre novallie et vacolle jesente en COUECY lieudict Collellion », « l'eau de COUECZY descendant par Champ Vert » (28 mai 1535)¹⁹ ;
- « aux pertinences de la montagne de COUESY lieudict Pra Noir riere Gressan », « une piece de terre, novallio, prés, champs, vacolle et bois situé (*sic*) en COUESSY soubz Les Fleurs au lieudict Cercleres (...) en COUESSY lieudict Chalezquemo », « une piece de pré et herbage jesante au territoire de COUESY au lieudict Pierre Nicollet soit Pre Bellanger » (5 décembre 1666)²⁰ ;
- « au mont de COUESSY lieudict Pra Possaz » (6 janvier 1667)²¹ ;
- « Pra Noir situé en la montagne de COUESSY » (23 janvier 1667)²² ;
- « en COUESSY lieudict Dessus Valterneys soit Dessus La Bette[re] », « en COUESSY dessus La Ciriesy soit Praz Dessus », « en COUECY lieudict La Ceriesi » (5 juin 1667)²³ ;
- « en la montagne de COUESSY lieudit Pra Noir » (9 juin 1697)²⁴ ;

- « leau de la fontaine de Collignon naissante en Comba du Carré en COUESSY dessus les maisons des Gorraz », « le chemin tendant en COUESSY » (19 avril 1697)²⁵.

Cette énumération permet d'identifier comme appartenant au territoire de Couecy les hameaux, lieux-dits et alpages, attestés dans le cadastre du Royaume d'Italie, de La Gralaz, L'Arp Nouvaz, Posse, Fernier, Créton-Riond, La Cerise (Grande et Petite), Barmes, Pilaz, Gorraz (d'Amont et Dessous), Champ-Vert, Praz-Noir, Les Fleurs, Cerlière, Chaléquémoz, Bellenger et La Bettère : autrement dit, tout le plateau à l'Est du torrent Plan-d'Eyvie.²⁶ Ce qui correspond tout à fait aux confins qu'un document du fonds Challant du 28 mai 1535 donne au « Bois de COUECZY [:] des le torrent de Peyrallaz²⁷ jusques au torrent de Fenyol (sic) et des le songeon²⁸ de la Ville de Graczan jusques au songeon des monts ».²⁹

COURS D'EAU

Il y a plus. Deux registres de reconnaissances, conservés dans le fonds Challant des Archives Historiques Régionales et rédigés respectivement entre 1320 et 1340 environ, l'un, en 1341 l'autre, et qui citent plusieurs fois Couecy, donnent des informations concernant l'hydrographie, qui complètent notre tableau. Voici ces extraits : « en COUECY », « medietatem aque de Graczano descenditis de COUECY », « aque que descendit de COUECY ad Molines (...) medietatem aquarum descendencium de montibus de COUECY usque Graczanum et usque Villam et medietatem nemorum de COUECY » (s.d., entre 1320 et 1340 env.)³⁰ ; « pro III^a parte medietatis aquarum descendencium de COUECY et pro III^a parte ripagii, videlicet a pede Insule de Chastellex usque ad torrentem de Villa et III^a parte nemorum de Graczano » (1341)³¹.

D'autres documents postérieurs se rapportent aussi au même torrent : « medietatem aque descenditis de COUECY ad Molines » (moitié du XIV^e s.)³² ; « aque que descendit de COUECY ad Mollines » (20 juin 1355)³³, « medietatem aque de COUECY descenditis ad Mulines » (7 juin 1376)³⁴ « aque de COUEY (sic) descenditis ad Molines » (25 avril 1415)³⁵ ; « aque descenditis de COUECY » (1431)³⁶ ; « aque descenditis de COUECY venientis ad Mollines » (1436)³⁷ ; « unam posam aquæ descenditis de COUESSY » (1er avril 1454)³⁸ ; « l'eau de COUECZY descendant par Champ Vert » « l'eau venant et descendant a (sic) COUECZY a Grassan », « l'eau descendant de COUECY vers Grassan », (28 mai 1535)³⁹ ; « eau du torrent de Mollinex dessendant de COUESSY venant à Mollinex », « leau du torrent de COUESSY dessendant à Mollinés », « leau dessendant de COUESSY par le torrent de Gressan » (19 avril 1697)⁴⁰ ; « torrent de Mollinés descendant de COUESSY venant à Mollinés » (AHR FC 182/12 fol. 5 verso, 7 février 1699).

L'“eau” évoquée ici est le torrent Plan de l'Eyve : dans tous les textes qu'on vient de citer, le toponyme Couecy indique le bassin supérieur de ce cours d'eau, où convergent les différents vallons allant de la pointe Chasèche à la Pointe De La Pierre, y compris les territoires des alpages de Leissé et Grand-Grimod. On peut donc en déduire que, depuis le Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle, le toponyme Couecy a désigné tout l'ensemble des hautes terres de la Commune de Gressan ; et même, le document du 28 mai 1535 qui mentionne « l'eau descendant de COUECY vers Grassan »⁴¹ semble souligner une certaine altérité des deux localités, comme si elles constituaient deux communautés distinctes, exprimant des identités différentes, l'une “planètse”, l'autre “montagnarde”. Le cadastre du Royaume sarde, rédigé vers 1770, ne fait plus état de cette distinction et le toponyme Couecy serait complètement tombé dans l'oubli, s'il ne survivait dans le nom d'un sommet, la Pointe du Couiss, du col homonyme et des pistes de ski qui se trouvent à son pied.⁴²

NOTES

¹ *Cartulaire de Saint-Ours*, éd. par O. ZANOLLI (Bibliothèque d'Archivum Augustanum, V), Aoste 1975, doc. 306, p. 128.

² Les “Bois de Gressan et de COUESSY” apparaissent également dans un document du 23 janvier 1667, conservé aux Archives Historiques Régionales (dorénavant AHR), Fonds Chalcant (FC), vol. 180, doc. 26, fol. 4 recto.

³ AHR, FC, vol. 178 bis, doc. 11.

⁴ AHR FC 182/3.

⁵ AHR FC 179/11 fol. 34 verso.

⁶ AHR FC 84/2.

⁷ AHR FC 177/4.

⁸ *Liber Reddituum Capituli Auguste*, édité par A. M. PATRONE, Turin 1957, pp. 170 et 191.

⁹ AHR FC 179/1 fol. 53 recto.

¹⁰ AHR FC 179/1 fol. 20 recto et verso.

¹¹ AHR FC 179/1 fol. 50 recto.

¹² AHR FC 179/1 foll. 4 recto et 7 recto.

¹³ AHR FC 10/16,

¹⁴ AHR FC 180/10.

¹⁵ AHR FC 179/10.

¹⁶ AHR FC 179/11 foll. 34 verso, 106 recto, 111 verso, 113 recto.

¹⁷ AHR FC 179/11 foll. 131 verso et 149 recto.

¹⁸ AHR FC 178 bis/56.

¹⁹ AHR FC 180/18 foll. 26 verso et 32 verso.

²⁰ AHR FC 180/26 foll. 1 recto, 2 recto et 3 verso.

²¹ AHR FC 180/26 fol. 13 recto.

²² AHR FC 180/26 fol. 4 recto.

²³ AHR FC 180/26 foll. 18 recto et 19 recto et verso.

²⁴ AHR FC 180/27 fol. 25 verso.

²⁵ AHR FC 180/27 fol. 12 verso.

²⁶ Certains hameaux de Couecy étaient habités toute l'année : plusieurs documents se rapportent en effet à des personnes désignées comme résidentes sur les lieux. Cfr. les documents suivants : "plures res et possessiones que fuerunt Francesie uxori dicti Johannis filii Vuillermodi La Flour de COUECY" (AHR FC 179/1 fol. 22 verso, s. d. entre 1360 et 1400) ; "Jaquemini Cannaz de COUECZY" (AHR FC 179/1 fol. 5 verso, reconnaissances de 1375) ; "Johannis Balma de COUECY (...)", "Vullelmeto Festa habitatore en COUECY", "confessio Vullelmeti Festa de COUECY (...) Vullelmeto filio Johannis Festa de Ossen habitanti en COUECY" (AHR FC 179/11 foll. 106 recto, 107 recto, 111 verso, 112 recto, 1431) ; " Vullelmeto Festa de Ossen habitatore en COUECY" (AHR FC 179/11 fol. 132 recto et 149 recto, 1436). La famille Gorraz, anoblie au XVI^e siècle, est probablement originaire du hameau homonyme (aujourd'hui alpage), à Couecy (J.-B. DE TILLIER, *Nobiliaire du Duché d'Aoste*, Aoste 1970, p. 290).

²⁷ C'est-à-dire Péroulaz : c'est le torrent qui marque les confins entre les Communes de Gressan et de Charvensod).

²⁸ Le sommet (forme francoprovençale: *lo sondzon*).

²⁹ AHR FC 180/18 foll. 26 verso, 29 recto et 50 recto. Plusieurs documents mentionnent le (ou les) chemin(s) reliant Couecy à la "plaine" : "la voye tendant en COUECZY" (AHR FC 180/18, fol. 34 verso, 28 mai 1535) ; "le chemin tendant en COUESSY" (AHR FC 180/27 fol. 17 verso, 19 avril 1697) ; "in CUESIA" (AHR FC 179/1 fol. 70 recto, s. d. XIV^e siècle) ; "la voye tendant a COUES (corrigé au XVII^e siècle en COUECZY)" (AHR FC 180/18, fol. 33 recto, 28 mai 1535) ; "le chemin tendant en COUESSY" (AHR FC 180/27 fol. 17 verso, 19 avril 1697).

³⁰ AHR FC 179/ 1 foll. 58 verso, 60 verso et 67 recto.

³¹ AHR FC 179/1 fol; 30/E verso.

³² AHR FC 179/1 fol. XVIII recto.

³³ AHR FC 39/6.

³⁴ AHR FC 182/3.

³⁵ AHR FC 179/10.

³⁶ AHR FC 179/11 fol. 35 recto.

³⁷ AHR FC 179/11.

³⁸ Document des archives paroissiales de Gressan., aimablement communiqué par M. Marco Gal.

³⁹ AHR FC 180/18 foll. 26 verso et 29 recto.

⁴⁰ AHR FC 180/27 foll. 4 verso, 11 recto et verso.

⁴¹ AHR FC 180/18 foll. 26 verso et 29 recto.

⁴² En francoprovençal valdôtain, le *couis* est la "tourmente de neige, vent qui emporte la neige en tourbillons" (CHENAL-VAUTHERIN 3 p. 537). Il n'est pas certain, toutefois, que l'important toponyme qui indiquait, dans les siècles passés, toute la montagne de Gressan, dérive réellement de ce mot.